

Ottawa, Canada K1A 0E6

JUN 3 0 2020

Monsieur Ken McDonald Président Comité permanent des pêches et des océans Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur McDonald,

Au nom du gouvernement du Canada, je souhaite remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour son rapport intitulé *Les pêches sur la côte Ouest : partager les risques et les retombées*. Je suis heureuse d'avoir reçu les recommandations formulées et je tiens à remercier les membres du Comité d'avoir consacré temps et efforts à mettre en lumière des façons de rendre nos pêches plus durables sur le plan environnemental et socioéconomique pour les générations de Canadiens actuelles et à venir. Ce rapport fournit de précieux renseignements sur l'état des pêches du Pacifique et sur les politiques en matière de délivrance de permis ainsi que sur la façon dont les pêcheurs indépendants et les autres participants réagissent aux changements et aux défis à mesure que l'industrie continue d'évoluer. Les recommandations formulées par le Comité quant à la façon d'améliorer la transparence du cadre de gestion des pêches actuel et à la méthode à suivre pour réviser les politiques et les programmes existants guideront le gouvernement dans la poursuite de ses travaux pour atteindre ses objectifs socioéconomiques, environnementaux et culturels.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la durabilité de nos pêches, un élément essentiel de notre chaîne alimentaire et une source d'emploi et d'activité économique majeure pour les collectivités côtières, est plus importante que jamais. Au cours des dernières semaines, le gouvernement a lancé certaines initiatives afin d'offrir un soutien direct aux entreprises et aux travailleurs de l'industrie du poisson et des produits de la mer, dont le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer ainsi que la Prestation aux pêcheurs et la Subvention aux pêcheurs. Bien que notre priorité soit de répondre aux difficultés immédiates que pose la pandémie, nous poursuivrons nos efforts pour nous assurer que nos cadres stratégiques sont adaptés au contexte social, économique et environnemental dans lequel s'inscrivent nos pêches, et les perspectives du Comité éclaireront grandement nos travaux.



Je note également que les recommandations du Comité s'harmonisent avec plusieurs priorités continues du gouvernement, notamment assurer la croissance de la classe moyenne, améliorer la transparence du gouvernement ainsi que le développement économique durable et inclusif. Conformément à ces priorités, le gouvernement a présenté le projet de loi C-68, modifiant la Loi sur les pêches lors de la législature précédente. Ces changements législatifs incluent le renforcement du pouvoir de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de tenir compte des facteurs sociaux, économiques et culturels dans la prise de décisions sur la gestion des pêches.

L'étude du Comité a réaffirmé la nécessité de concilier de nombreux intérêts et objectifs différents pour atteindre la durabilité dans le secteur des pêches. De plus, alors que plusieurs des recommandations indiquent que la solution réside dans les politiques et les outils qui sont actuellement utilisés sur la côte Est du Canada, le gouvernement partage l'idée énoncée par le Comité selon laquelle nous devrions adopter une approche qui est adaptée aux besoins et aux intérêts des Britanno-colombiens, notamment aux pêcheurs indépendants. Pêches et Océans Canada poursuivra ses efforts pour examiner et améliorer les politiques, les services et les outils pour les pêches sur la côte Ouest.

Lors de l'étude entreprise par le Comité, le gouvernement a noté que le régime de délivrance des permis de la côte Ouest avait évolué en veillant à la conservation des stocks de poissons pour les générations futures et que les facteurs et évènement environnementaux, sociaux, culturels et économiques qui influencent ce système, bien qu'ils soient tout aussi importants, sont différents de ceux qui touchent les régions de l'Est. Conformément à l'approche actuelle du gouvernement, toute modification relative à la politique ou aux processus liés à la délivrance des permis susceptible d'être apportée sera mise en place de façon à ne pas entraîner de répercussions négatives sur les efforts qui sont déployés depuis longtemps en vue d'atteindre les objectifs de conservation. Parallèlement, le gouvernement doit également envisager des moyens de soutenir la viabilité des entreprises de pêche, y compris des pêcheurs indépendants confrontés à des problèmes financiers.

Le gouvernement appuie le principe selon lequel la participation des intervenants doit inclure divers points de vue et intérêts, notamment des pêcheurs, des détenteurs de permis, des membres d'équipage, des groupes autochtones, des représentants de l'industrie, le gouvernement provincial, des représentants des communautés et tout autre groupe qui a un intérêt dans la façon dont les pêches commerciales sont gérées. Le comité a eu l'occasion d'entendre les points de vue de différents témoins qui appuient le changement; et le gouvernement reconnaît les défis auxquels sont confrontés les pêcheurs indépendants de la région du Pacifique qui s'efforcent de maintenir leurs activités face aux marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels et à l'évolution des stocks. Le Comité a également entendu les commentaires de parties qui ont souligné la possibilité que l'industrie soit capable d'autorationalisation, l'importance de la transférabilité des quotas et des permis et le rôle que les transformateurs ont joué en permettant aux pêcheurs d'avoir accès au capital et aux ressources.

Depuis le dépôt du rapport par le Comité au printemps dernier, Pêches et Océans Canada a poursuivi des travaux sur plusieurs fronts pour évaluer les recommandations du rapport et,

lorsque cela est possible, a commencé la collecte des informations et des données pour informer nos prochaines étapes. Il s'agit notamment de l'initiation d'une analyse comparative entre les politiques et les règlements sur les pêches en vigueur sur les côtes Est et Ouest du Canada ainsi que d'analyser les données actuelles dans le système de gestion des permis du Pacifique pour identifier les lacunes. Reconnaissant la divergence de points de vue et l'importance cruciale des questions de gestion et de délivrance de permis pour toutes les parties intéressées en matière de pêche commerciale, Pêches et Océans Canada tiendra d'autres consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les groupes autochtones, les pêcheurs et d'autres sur les questions soulevées dans le rapport. Ces consultations seront tenues tant que possible, en tenant compte des défis que pose COVID-19.

Le gouvernement partage aussi l'avis du Comité selon lequel il est essentiel de respecter et de mettre en œuvre des besoins, des droits et des capacités des pêcheurs autochtones et de leurs communautés. Le gouvernement continuera à miser sur l'esprit de réconciliation pour orienter et améliorer les relations de nation à nation entre la Couronne et les collectivités autochtones, y compris la négociation continue d'accords de réconciliation issue et non issus de traités, le déploiement de structures de gestion collaborative et l'application continue de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique et du Programme de transferts des allocations afin d'accroître l'accès des Autochtones à la pêche sur la côte Ouest.

Le gouvernement du Canada fait la promotion d'une économie bleue durable qui inclue une industrie de la pêche économiquement viable, crée des emplois et appuie la prospérité économique des communautés côtières. Je reconnais l'importance de la transparence dans le régime de permis pour favoriser cette prospérité. Le gouvernement s'engage à explorer davantage les approches relevant de mes compétences juridiques et à entamer des discussions pour clarifier les rôles, les responsabilités et les partenariats possibles afin de continuer à améliorer le régime de délivrance de permis et de gestion de la région du Pacifique.

Au nom du gouvernement du Canada, je souhaite remercier encore une fois les membres du Comité permanent des pêches et des océans pour leur diligence et leur engagement à l'égard de l'étude et de la formulation de recommandations visant la préservation des pêches commerciales canadiennes pour les générations actuelles et futures. Pêches et Océans Canada s'engage à s'assurer que les pêches du Pacifique sont viables et durables sur le plan économique, ainsi qu'à apporter des améliorations continues au processus de gestion des pêches utilisé sur la côte Ouest.

Cordialement,

L'honorable Bernadette Jordan, C.P., députée

Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne